

République française **LOZERE** MONTRODAT - Commune

Séance du mardi 03 septembre 2024

Membres en exercice: 14

Date de la convocation : 27/08/2024

date d'affichage: 27/08/2024

trois septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,

s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Votants: 13

Présents: 13

Présents: ,Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre

BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER,

Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali

MOURGUES, Sylvain KURIATA

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Représentés : ;

Absents et Excusés:

David BOUQUIN

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2024D041 - Objet : Travaux de voirie rue de la Coste

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de reprendre la partie bétonnée de la rue de la Coste. Il s'agit d'une voie communale dont l'entretien est à la charge de la Commune.

Pour cela un devis a été établi par la SOMATRA. Il s'élève à 10 750.00 € HT soit 12 900.00 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal:

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser ces travaux de voirie
- Attribue ce marché à l'entreprise SOMATRA
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,

Rémi ANDRE

Secrétaire de séance, Magali MOURGUES

Date de transmission de l'acte: 06/09/2024 Date de reception de l'AR: 06/09/2024 048-214801037-2024D041-DE

AGEDI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Acte rendu exécutoire		
après dépôt en Préfecture		
le _	/_	/ 20
et publié ou notifié		
le _	/_	/ 20

Date de transmission de l'acte: 06/09/2024 Date de reception de l'AR: 06/09/2024 048-214801037-2024D041-DE A G E D I